

COMMUNE DE CORBEYRIER



Election complémentaire à la Municipalité du 12 mars 2023 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- Qu'une seule liste, comprenant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais légaux,
- Que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- Qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAMME

Monsieur Steve DIND, né, le 24 février 1976, originaire de Montanaire VD, domicilié à la route des Agittes 11 à Corbeyrier, **élu tacitement Conseiller Municipal** pour la fin de la législature 2021 - 2026.

En application de l'arrêté de convocation du 20 décembre 2023 de la Préfecture du District d'Aigle, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 12 mars 2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours déposé par lettre recommandée auprès de la Préfecture du district d'Aigle dans un délai de trois jours dès son affichage au pilier public (art.172ssLEDP).

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :



La secrétaire :